



Descriptif de module

Filière : Année propédeutique Santé

1. Intitulé du module : Prévention et sécurité

Année académique : 2018 - 2019

Code : APS 3

2. Organisation

Dotation horaire du module : 10,5 demi-journées, soit 42 périodes

3. Finalités et objectifs généraux d'apprentissage

La finalité du module est de permettre à l'étudiant de :

- adopter et respecter les règles applicables dans l'institution afin de garantir la sécurité des personnes (personnel de santé et usagers).

Les objectifs généraux d'apprentissage qui en découlent sont les suivants :

- anticiper et identifier les risques présents et agir en conséquence pour assurer la sécurité des personnes,
- appliquer les règles et principes de sécurité et de prévention.

4. Contenus

Connaissances, habiletés et attitudes visées :

Connaissances	Habiletés et attitudes visées
- Bases d'hygiène hospitalière, prévention et contrôle de l'infection.	- Maîtrise son hygiène personnelle, - Respecte les règles d'hygiène hospitalière, - Reconnaît les risques de transmission des germes et les prévient.
- Bases de radioprotection et aspects légaux.	- Respecte les règles de radioprotection. - Connait les divers modalités d'imagerie médicale
- Prévention et médicament	- Respecte les principes d'administration des médicaments
- Bases d'ergonomie.	- Aménage l'environnement professionnel pour favoriser la santé au travail et la santé de l'utilisateur, - Utilise les dispositifs permettant d'assurer la sécurité de l'utilisateur (barrière, sonnette, ...).
- Procédures d'urgence, - Gestes de premiers secours.	- Reconnaît les situations d'urgence, - Applique les procédures en cas d'urgence (arrêt cardio respiratoire).

Plan des cours

Intitulé du cours	Objectifs spécifiques	Nombre ½ journées (Théorie – Pratique)	Intervenant-e-s
APS 3 - 1. : Microbiologie	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer le type de pathogène, et différencier les modes de transmission et le rôle des flores. 	1 - 0	Dr. D. Blanc (CHUV)
APS 3 - 2. : Hygiène hospitalière	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les précautions standards de manière adaptée à la clinique, - Prévenir les risques infectieux (soignant-soigné) afin de prendre les mesures adaptées. - Sécurité au travail 	1.5– 0	I. Federli (CHUV) A. Bron (HESAV)
APS 3 - 3. : Ateliers Hygiène hospitalière	<ul style="list-style-type: none"> - Maitriser le lavage et la désinfection alcoolique des mains, - Adopter une tenue professionnelle, - Savoir quand et comment mettre un masque, des gants stériles, une blouse de protection et gérer un champ stérile en mettant du matériel de soin. 	0- 2	K. Sprengers (TRM) C. Campeanu (TRM) M. Champendal (TRM) S. deLabouchère (TRM) V. Pellaux (SI) M. Laforge (SI) J. Marti (Ext)
APS 3 - 4. : Prévention et médicament	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser une pharmacie de famille au regard des principes de la pharmacologie. 	1 - 0	M. Garnier (SI)
APS 3 - 5. : Bases de radioprotection et aspects légaux	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différentes modalités d'imagerie médicale à visée diagnostic et thérapeutique, - Différencier la production des radiations ionisantes des non ionisantes et leurs effets biologiques, - Enumérer les normes et le cadre de lois de la radioprotection, - Expliquer le principe d'ALARA (as low as reasonably achievable). 	1 - 0	C. Campeanu (TRM)
APS 3 - 6. : Aménagement de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents facteurs de risque pour les professionnels de la santé en lien avec des problèmes de santé physique, - Reconnaître et améliorer les situations professionnelles pouvant porter atteinte à la santé physique ou psychologique du professionnel ou de l'utilisateur, - Transmettre les règles et les principes de bases de sécurité physique et d'économie d'effort: mécanique corporelle. 	1 - 0	Dr. M. Arial (SECO)
APS 3 - 7. : Procédures d'urgence et gestion des premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les premiers gestes d'urgence non professionnelle (situation civile et dans une institution de la santé avant l'arrivée des secours), - Reconnaître et débiter les premiers gestes d'urgence en attendant l'équipe de secours (examen certificatif à la fin du cours ! attestation valable 2 ans) - Expliquer le fonctionnement du système d'intervention d'urgence cantonal (144 et SMUR), - Utiliser le système d'intervention en situation de 1^{er} secours. 	1 - 2	M. Maio (SI) T. Luthringer (SI) O. Salsac (SI) M. Garnier (SI) A. Tagand (SI) S. Lawrence (SI) J. Des Granges Zimmermann (SI) S. Jaussy-Espina (SI) E. Paus (SMUR)

5. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation :

- Evaluation écrite Evaluation orale Evaluation pratique

Modalités :

Ce module est évalué au travers d'un examen pratique de type ECOS (Examen Clinique/Pratique à Objectif Structuré).

- **Date de l'évaluation: Semaine 20/21**

Modalités de validation :

Le module est validé si l'étudiant-e obtient une note supérieure ou égale à E.

6. Modalités de remédiation

Modalités :

Lorsque l'étudiant obtient F lors de la session de validation pratique, l'étudiant-e a la possibilité de procéder à une remédiation une seule fois..

Date : Semaine 26

7. Remarques

Directive d'exécution n°ETU-04-2011 « Tenue du personnel et hygiène du travail ».

« Le CHUV a édicté une directive institutionnelle relative à la tenue générale et vestimentaire du personnel ainsi qu'aux règles d'hygiène hospitalière pour ses collaborateurs. Le conseil de direction d'HESAV a décidé d'appliquer par analogie cette directive. ». « (Elle) est applicable, par analogie, pour tous les étudiants et les collaborateurs de HESAV, plus spécifiquement pour toutes les activités en lien avec l'enseignement pratique. »

Dans les ateliers ayant lieu dans les locaux de l'Elysée la **tenue professionnelle est obligatoire** sous peine de se faire refuser l'accès au cours :

- Tenue complète (polo et pantalon) du CHUV avec avant bras dénudés,
- Chaussures adaptés,
- Cheveux attachés,
- Mains et avant bras sans bijoux, ni vernis à ongles (même transparent) ou de faux ongles type gel ou capsule.

Les mesures d'urgences (**BLS-AED**) sont **évaluées** par la présence aux cours et par des **examens théoriques/pratiques**. La validation permet d'obtenir un certificat délivré par la SRC (Swiss Red Cross) valable pendant 2 ans.

8. Ouvrages de référence

Les ouvrages de référence sont communiqués lors de chaque cours.

Concernant les documents utilisés lors des cours, ils sont consultables et téléchargeables sur le site :

<https://cyberlearn.hes-so.ch/>

Les codes d'accès sont donnés par le/la responsable de module en début d'année académique via mail.

La boîte mail de chaque étudiants doit être consultée par celui-ci régulièrement car des consignes liés au déroulement des cours peuvent être envoyés dans un délai raisonnable.

9. Enseignant-e-s

Cf. plan des cours ISA, listes des intervenants.

10. Responsable(s) du module

Cosmin Campeanu – cosmin.campeanu@hesav.ch

Descriptif validé le : 30.08.2018

Par : D. J-C. Kazadii (Resp APS)